Révision du Plan Local d'Urbanisme Etupes

19 mars 2024 – Espace Joséphine Baker Réunion Publique n°1



Vue depuis le quartier de la Montagne





- 2) Contexte local et cadre réglementaire
- 3) Éléments de diagnostic socio-démographiques
- 4) Analyse spatiale du territoire
- 5) Suites à donner





Présentation générale de la procédure « Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ? »



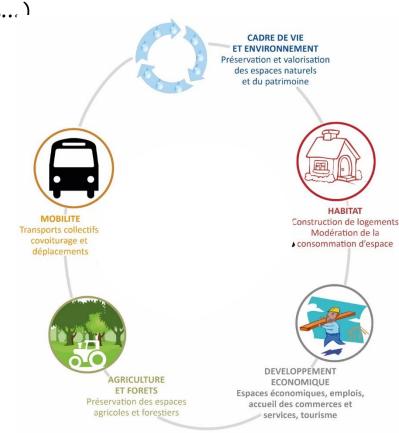
Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?

C'est avant tout, un document d'urbanisme STRATEGIQUE

- Il est l'expression d'un projet politique pour le développement de la commune sur les 15 prochaines années
- Il demande de faire des choix dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (cadre de vie, habitat, commerces & activités...)

Un document d'urbanisme **REGLEMENTAIRE**

- Il fixe les règles d'utilisation des sols sur tout le territoire communal
- C'est un document juridique, opposable à toute personne publique ou privée qui souhaite réaliser un projet



Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?



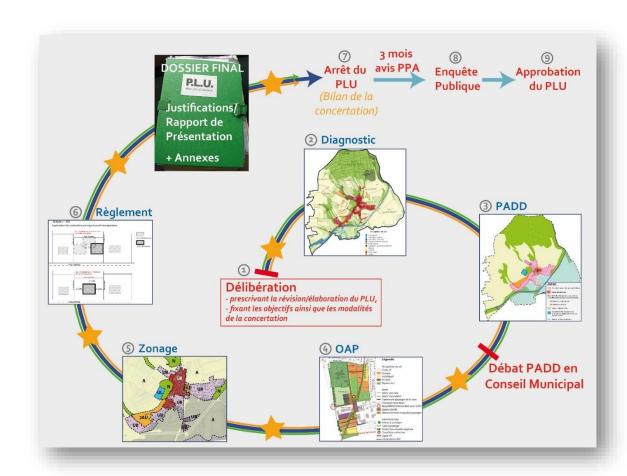
C'est un document qui comprend différentes pièces et différentes étapes

Un processus engagé en avril 2023

Démarche de long terme: établit sur 36 mois

Approbation du document prévue pour fin 2025





Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme?



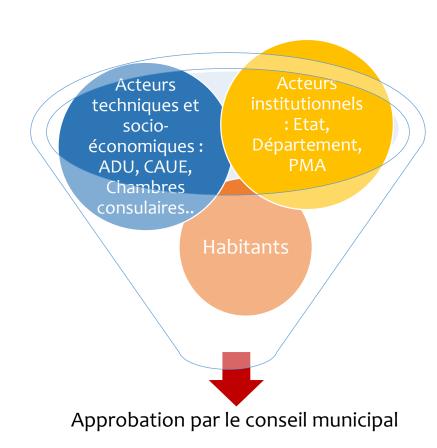
C'est un document qui comprend une démarche de concertation globale

Concertation de la population :

- → Registre de concertation en mairie
- → Réunions publiques aux étapes clefs
- → Publications dans la presse et autres supports
- → Enquête publique en fin de procédure

Concertation des Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Région, Département, PMA, Chambres consulaires

→ 2 à 3 réunions et avis lors de la phase officielle de consultation du projet de PLU



Contexte local et cadrage réglementaire « Pourquoi réviser le PLU ? »

Contexte local

- Le PLU en vigueur a plus de 15 ans (durée de vie moyenne)
- La stratégie d'aménagement communale a évolué et n'est plus en phase avec le PLU en vigueur
 - Réalisation en 2021 d'un plan de référence du cœur de ville qui établit la stratégie d'aménagement de la commune sur le moyen-long terme (ex: projets communaux non traduits dans le PLU; zones AU sans traduction réglementaire)

Pourquoi réviser le PLU?



Contexte local

- De nouveaux objectifs communaux :
 - Maintenir et Conforter la dynamique du centre-ville;
 - Compléter et améliorer la gamme d'équipements et d'infrastructures;
 - Préserver le patrimoine naturel et bâti identitaire ;
 - Favoriser la diversification du parc de logements pour mieux répondre à la demande des ménages;
 - Redéfinir les zones de développement prioritaires;
 - Anticiper la mobilisation
 d'opportunités foncières stratégiques

Février 2021 Etupes Plan de référence du Centre - Ville - Orientations de mise en oeuvre Evolution du plan de circulation e réorganisation du stationnement Circuit Bus et localisation des arrêts Sens de circulation des véhicules à modi Espaces publics fédérateurs à crée

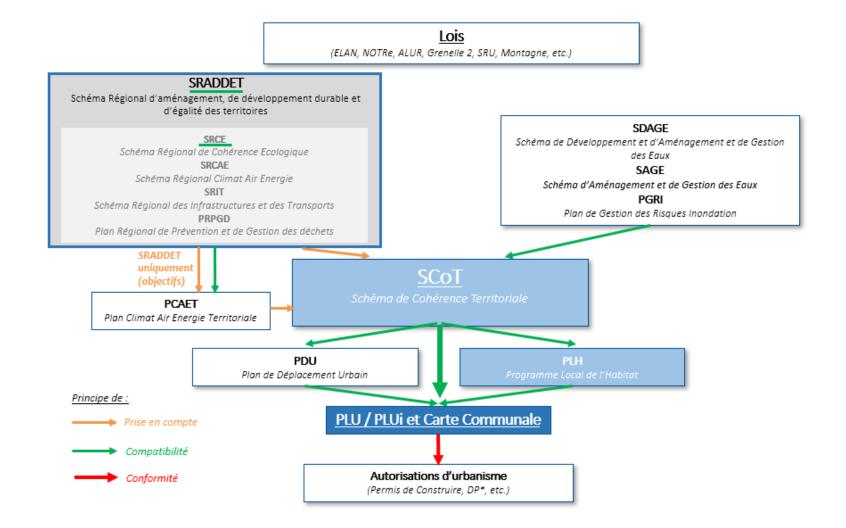
Contexte réglementaire

- Contexte réglementaire qui depuis 15 ans a fortement évolué
 - Nouvelles exigences réglementaires (lois ALUR, ELAN, NoTRE, Climat & Résilience, ...)
 - Nouveaux périmètres territoriaux (PMA 73 communes)
 - Nouvelles politiques d'aménagement du territoire définies
 - ✓ S.R.A.D.D.E.T. approuvé en 2020,
 - ✓ P.L.H. de PMA approuvé en décembre 2020,
 - ✓ S.Co.T. de PMA approuvé en décembre 2021,
 - → Le PLU de 2006 n'est plus en phase avec les évolutions réglementaires
 - → Nécessité de rendre compatible le PLU d'Etupes avec le nouveau SCoT de PMA

Pourquoi réviser le PLU?



La hiérarchie des normes en urbanisme



Pourquoi réviser le PLU?



L'évolution des normes en urbanisme

Des lois qui se succèdent depuis 20 ans et qui visent un objectif commun :

« Améliorer la consommation foncière et Limiter l'artificialisation des sols »

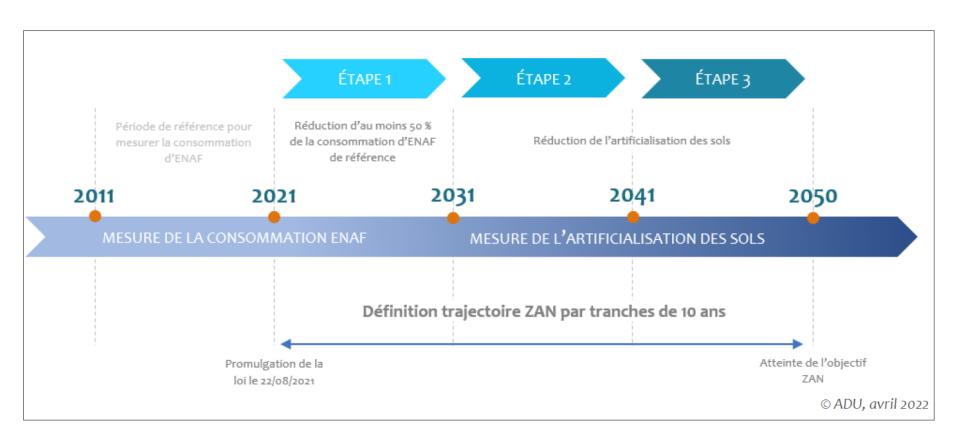
- Limiter les phénomènes d'inondations par accélération du ruissellement des eaux pluviales;
- Préserver la biodiversité;
- Limiter les perte de ressources pour l'agriculture;
- Etalement urbain (dépenses publiques, allongement déplacements, émissions de CO2)
 - ⇒ Artificialisation d'un département tous les 10 ans en France
- Et qui iront plus loin demain ...

« Tendre vers un objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 »

La loi Climat et Résilience (2021)

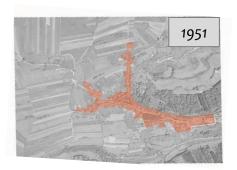


vers l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



=> Objectif national se traduit par des objectifs territoriaux dans les documents de planification

- ➤ Modérer la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)
- Préserver les éléments de la Trame Verte et Bleue
- > Densifier au sein des espaces déjà bâtis avant de chercher à s'étendre









Evolution de la tâche urbaine de Blamont de 1951 à 2010



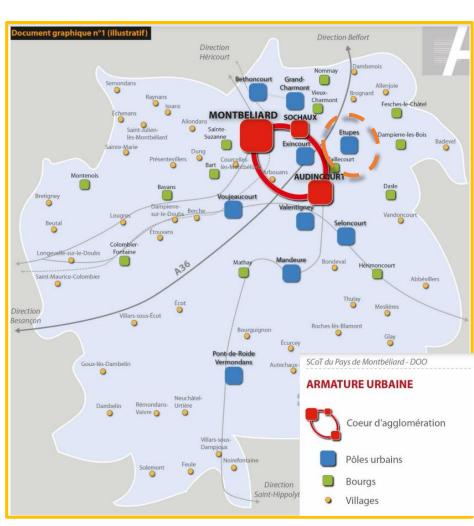
SCoT du Pays de Montbéliard (PMA) 2018 - 2040

Constats sur la période 2006-2015

- Production de 5 600 logements neufs
- Consommation de 333ha d'ENAF (37 ha/an)
- Forte vacance (+ 2 440 logements)
- Baisse de la population (-1,9% soit perte de 2 731 hab)

qui détermine les objectifs du SCoT de PMA:

- Stabilisation de la population
- Conservation de l'armature urbaine actuelle (pôles urbains, bourgs, villages)
- Modération de la consommation d'espace et limitation des extensions urbaines
- Priorité au renouvellement du parc immobilier



=> Pour ne pas déséquilibrer davantage le territoire

Zones AU qui pourraient être recalibrées (14-15 ha)

Zone <u>AUd</u> « Les Chailles » (3 ha)

Zone <u>AUd</u>

« Voirannes de la Croix » (2,5 ha)

Zone <u>Aud</u> et AU1 « Champs <u>Voirannes</u> » (4 ha)

Zone AU1
« Champs Courmont » (1 ha)

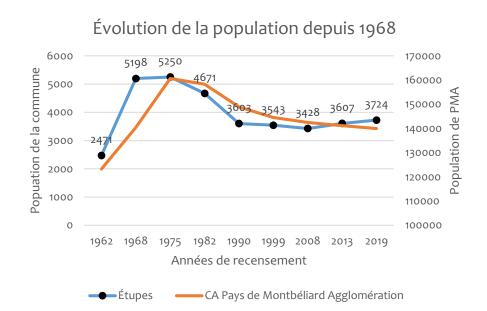
Zone AUe « Bresses sur les Vernes » (3 ha)



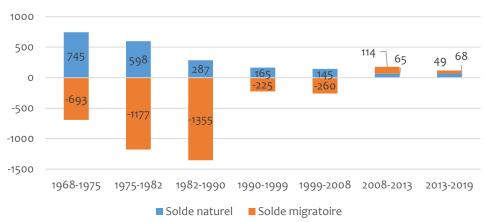
Éléments socio-démographiques – Grande échelle

Évolutions démographiques

- Une **évolution** démographique qui suit la tendance intercommunale jusqu'en 2008
 - Gain de population dans les années 60-70
 - Perte de population continue depuis les années 80
 - Stabilisation et reprise démographique depuis 2008
- Un solde migratoire historiquement négatif, qui s'inverse depuis 2008
- Le solde naturel historiquement positif qui ne compensait pas les départs (entre 1975 et 2008)



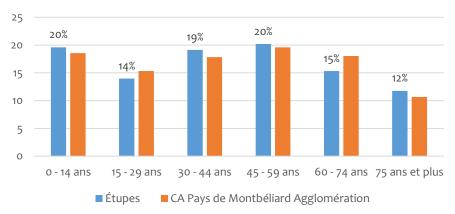
Soldes naturels et migratoires d'Étupes



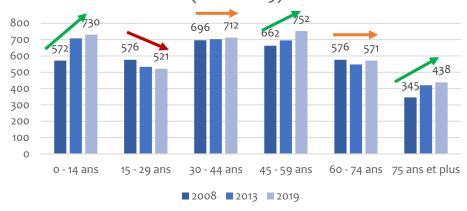
Vieillissement présent mais atténué par la hausse des jeunes



 Une population plus jeune que la moyenne du Pays de Montbéliard : 27 % de séniors (+ de 60 ans) contre 29 % Taux de population par classe d'âge en 2019



 Une tendance au vieillissement de la population présente mais moins accentuée que sur PMA:
 + 60 ans: +0,2 points sur Etupes contre +5,6 points sur PMA Structure de la population d'Étupes par âge (2008-2019)

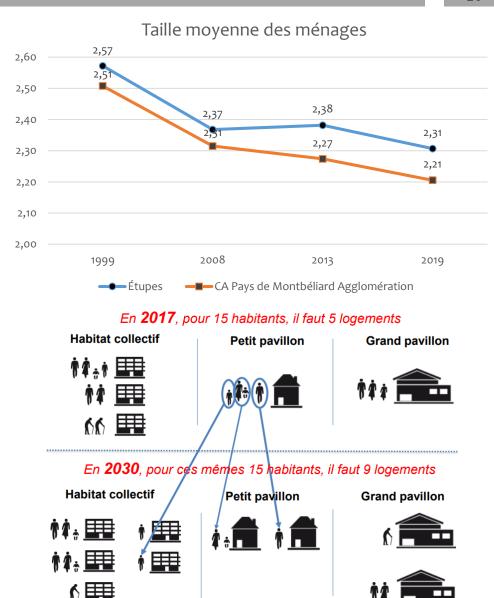


Des ménages de plus en plus petits



 Un desserrement important mais une taille des ménages plus élevée que la moyenne de l'agglomération

 Le desserrement induit un besoin en logements supérieur, pour une population stable



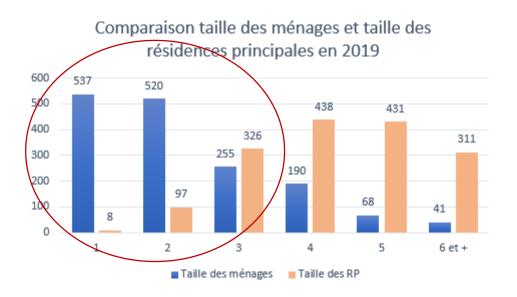
Un parc immobilier inadapté à la population ?



-/

- Des ménages de 1 et 2 personnes majoritaires (65%) ...
- mais très peu de petits logements (T1 à T3 = 26%)

 603 logements « sous-occupés » soit 37 % du parc, principalement des maisons (522)



Répartition des ménages selon le nombre de personnes et de pièces du logement

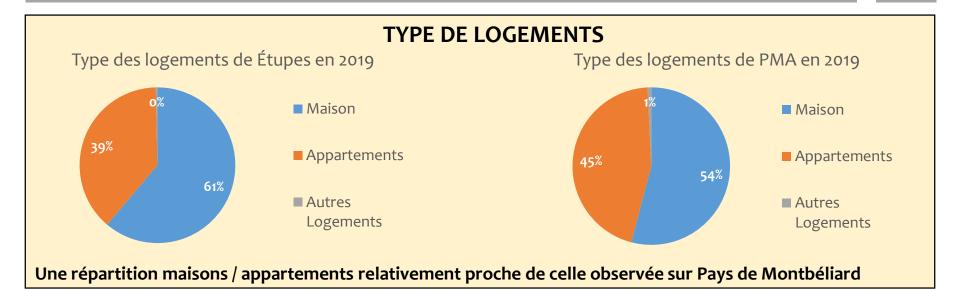
		Taille des ménages						
	2019	1	2	3	4	5	6	Ensemble
e des RP	1 pièce	5	2	1	0	0	0	8
	2 pièces	83	9	5	0	0	0	97
	3 pièces	171	103	37	13	2	0	326
	4 pièces	130	141	90	49	22	6	438
Taille	5 pièces	92	175	62	64	21	17	431
 	6 pièces ou +	56	90	60	64	23	18	311
	Ensemble	537	520	255	190	68	41	1611

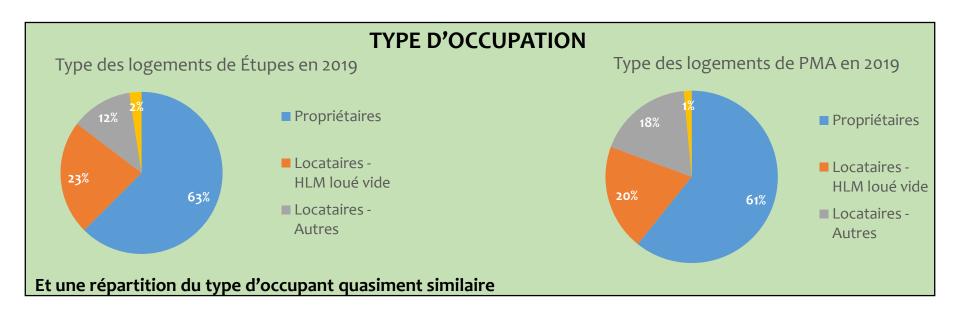
Logement en sous peuplement

Logement en sur peuplement

Un profil de pôle urbain proche de PMA





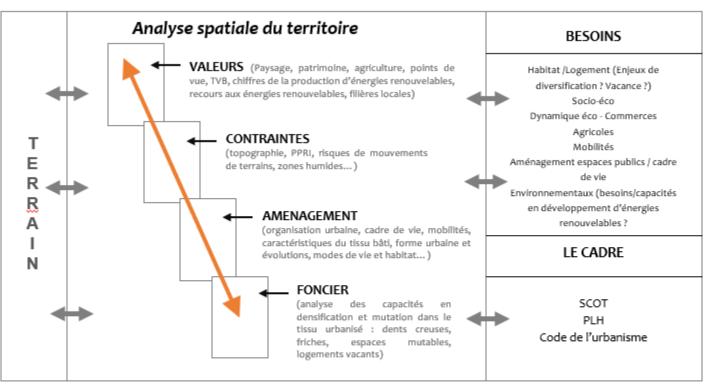


- Maintenir le niveau de population actuel
- Adapter le besoin en logements en fonction de la population
 - => Diversifier les logements pour répondre aux ménages (petits logements et locatifs)
- Définir des zones constructibles en phase avec les stratégies communales et intercommunales
 - ⇒ Trouver un équilibre entre les quartiers périphériques et le centre-ville

Analyse spatiale de la commune







Notre méthode:

Un PLU en mode PROJET

Objectif:

Croiser les différents enjeux du territoire pour préparer la stratégie du PADD



Grand Paysage:

- → Territoire marqué par des espaces naturels et paysagers emblématiques :
 - Trame Bleue: Basse Vallée de l'Allan et sa ripisylve
 - Trame Verte: Espaces boisés (Fays, Goutils, Ecouteaux),
 corridors de vergers/prairies (Goutils, Bresses, Vernes)
 - Espaces agricoles de bonne valeur valeur et de diversification (prairies des Briérottes/Goutils/Bresses)
- → Préservés en grande majorité grâce à des protections réglementaires et notamment un zonage adapté (ex: zones N et/ou A)

mais également menacés par des secteurs d'extensions à l'urbanisation (ex: zones AUd et AUe).







Paysage Urbain:

- → Passage des 2 RD donne un caractère routier au C-V
- → Présence d'espaces de respiration (parcs, trame de jardins, points de vues) qui offrent des coupures d'urbanisation vers le grand paysage ;
- → Espaces verts peu nombreux et éloignés du centreville et des espaces de connexions ville-nature relativement confidentiels et déconnectés les uns des autres.

Patrimoine Bâti:

- → Patrimoine traditionnel réduit qui témoigne de la richesse historique : anciens bâtis cultuels, administratifs et agricoles et à la fois public et privé ;
- → Patrimoine non protégé, inégalement entretenu, qui peut connaître des transformations qui risquent de le faire disparaître.





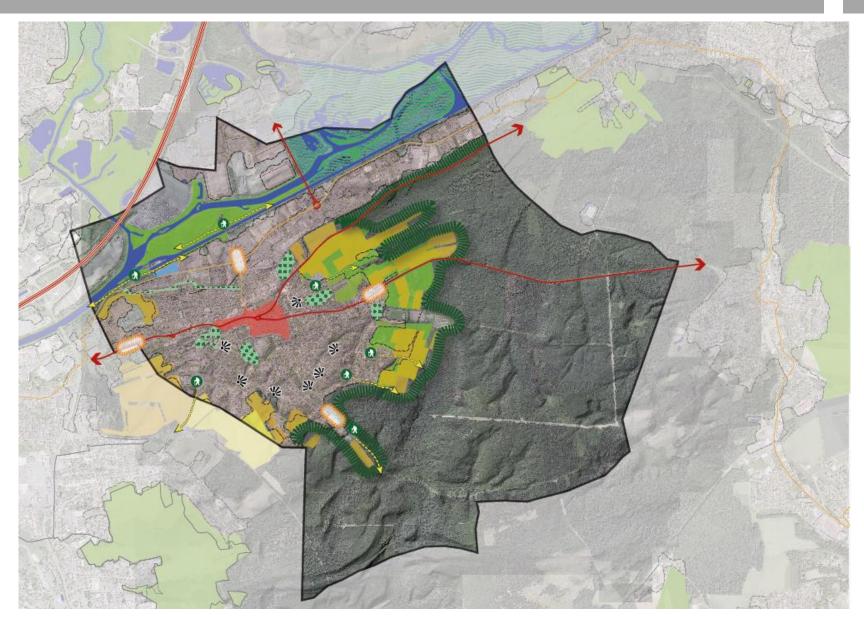


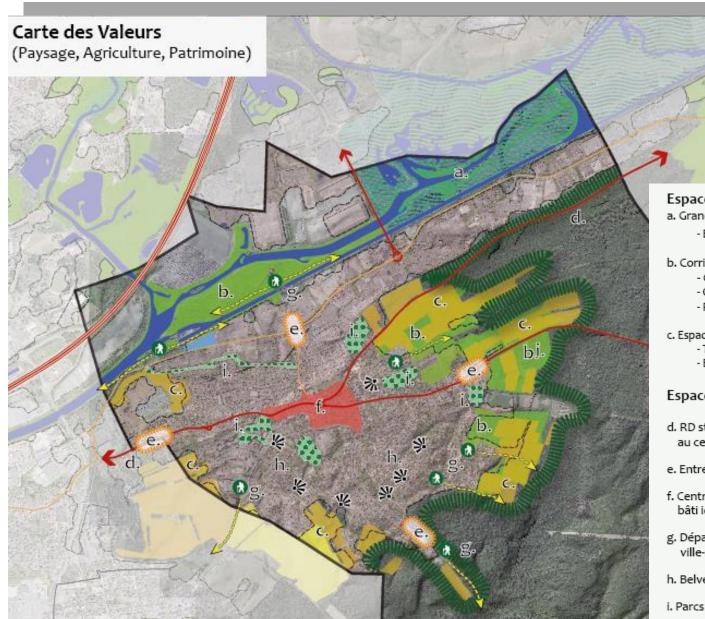
Patrimoine traditionnel à préserver ?

Les Valeurs



35





Espaces Naturels Sensibles

- a. Grand réservoir de biodiversité préservé :
 - Basse Vallée de l'Allan
- b. Corridors écologiques menacés :
 - Corridors forestiers
 - Corridors prairiaux et de vergers
 - Ripisylve de l'Allan et milieux humides
- c. Espaces agricoles de qualité :
 - Terres de bonne/moyenne valeur agronomique
 - Espaces de diversification agricole

Espaces urbains et/ou périurbains

- d. RD structurantes qui donnent un caractère routier au centre-ville
- e. Entrées de villes à requalifier?
- f. Centre-ville qui regroupe l'essentiel du patrimoine bâti identitaire
- g. Départs de randonnées: points de connexion ville-nature trop confidentiels
- h. Belvedères offrant des vues sur le grand paysage
- i. Parcs et vergers : poumons verts urbains à lier ?

Les questions posées

Préserver et valoriser les éléments du Grand Paysage (TVB) qui font l'identité de la commune ?

- Protection stricte des réservoirs, corridors écologiques et des espaces agricoles ?
- Ouverture de la ville sur ces espaces de nature (ex: départs de randonnées)?

Valoriser et mettre en réseau les éléments de paysage urbain et bâtis ?

- Préservation (et connexion) des espaces urbains de respirations ?
- Valorisation des entrées de villes ?
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti identitaire ?







Répartition des fonctions urbaines :

- → Fonctionnement urbain « polycentrique »
 - Centre-ville multifonctionnel
 - Polarités regroupant équipements/services
 - Zone d'activités économiques d'échelle interco
 - Espaces résidentiels
- → Fonctions urbaines relativement claires qui procure une bonne lisibilité des espaces

Mais

- → Manque de porosité et de connexions douces intra et inter quartiers (centre-ville-> polarités -> quartiers résidentiels)
- → Peu d'espaces de respiration dans le centre-ville et absence de lieu de rencontres/convivialité







40

Mobilité : Déplacements domicile-travail et de transit qui priment sur ceux de proximité

- → Concentration des flux sur les deux axes structurants
- ⇒ impacte le cadre de vie de la commune => un caractère routier, et notamment au C-V.
- → Poches de stationnements nombreuses mais parfois peu visibles depuis l'artère principale. Elles semblent adaptées aux besoins en termes de capacité et d'usages ;
- → Présence de la véloroute et des lignes de bus mais encore peu d'alternatives aux déplacements automobiles notamment en ce qui concerne les voies réservées à l'usage des modes doux en centre-ville (vélo, marche, ...).

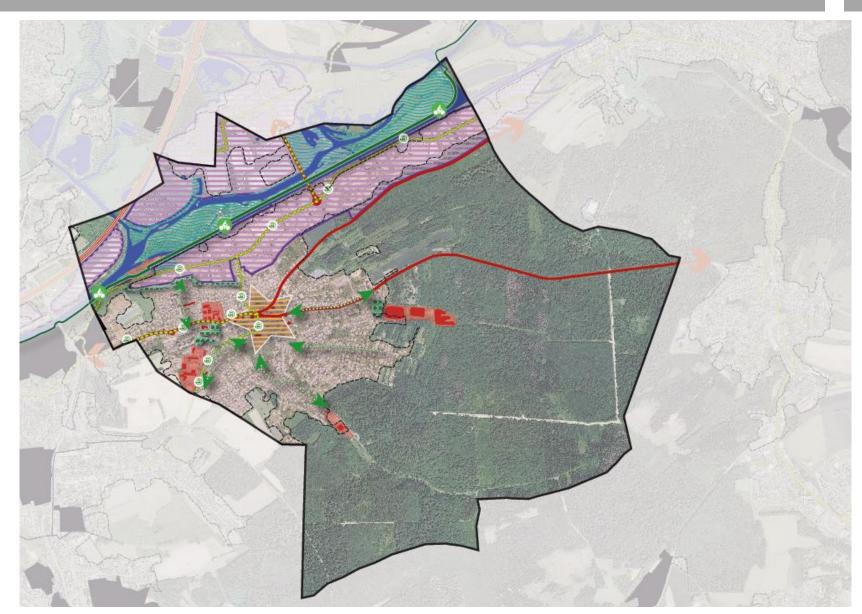




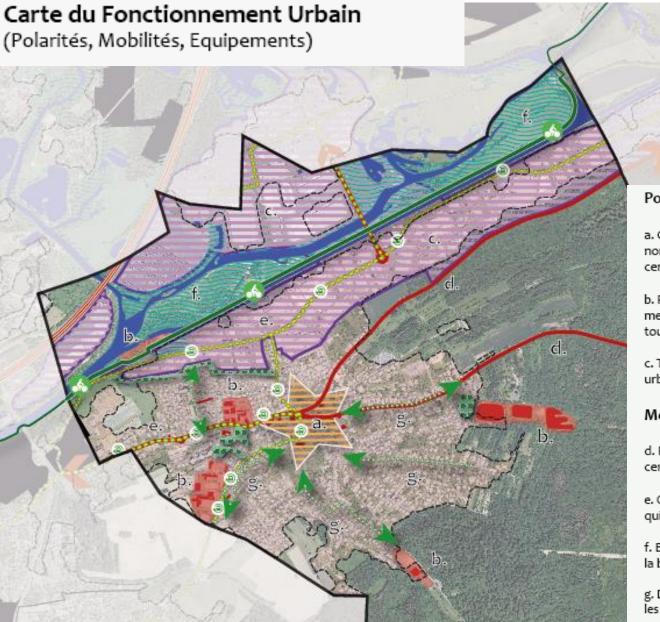


Le Fonctionnement urbain





Le Fonctionnement urbain



Polarités urbaines

- a. Centre-ville : polarité principale qui concentre de nombreuses fonctions qu'il faut maintenir et renforcer
- b. Polarités secondaires qui concentrent des équipements/services structurants dont l'accès n'est pas toujours aisé
- c. Technoland 1 : poumon économique et rupture urbaine entre le centre-ville et la vallée de l'Allan

Mobilités

- d. RD 463 et 52 : principales voies qui maillent le centre-ville et lui donnent un caractère routier
- e. Offre de déplacements alternatifs (lignes D et H) qui existe mais résonne à grande échelle
- f. Basse Vallée de l'Allan : espace de connexion avec la biodiversité et le reste de PMA
- g. Des cheminements doux à développer pour faciliter les connexions entre tissus résidentiels et polarités

43

PLU = outil de mise en œuvre du plan de déplacements urbains et du projet cœur de ville?

Atténuer le caractère routier et donner plus de place aux mobilités alternatives ?

- Requalifier les entrées de ville ?
- Sécuriser les points de passages desservant les équipements structurants ?
- Développer les continuités douces entre les quartiers résidentiels et les polarités ?

Conforter la vocation de chaque secteur pour plus de lisibilité ?

- Conforter le dynamisme et la mixité fonctionnelle du C-V ?
 - Protéger la fonction économique du centre ?
 - Aménager des espaces pour en faire des lieux de rencontres/convivialité ?
- Maintenir la vocation à dominante résidentielle dans les quartiers ?
- Anticiper les mutations d'activités et/ou d'équipements publics (vacance/rénovation)?





Rue Emile Beley – Après aménagements



Les questions posées



PLU = outil de mise en œuvre du plan de déplacements urbains et du projet cœur de ville?



Etat des lieux : Hydrologie

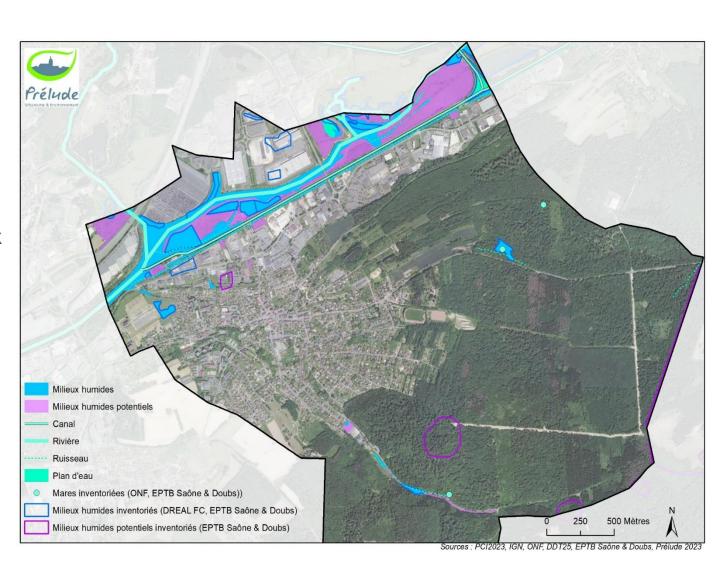


Basse vallée de l'Allan qui concentre la majorité des enjeux :

- Allan et sa ripisylve
- Risque d'inondation

Protection des milieux humides dans le PLU

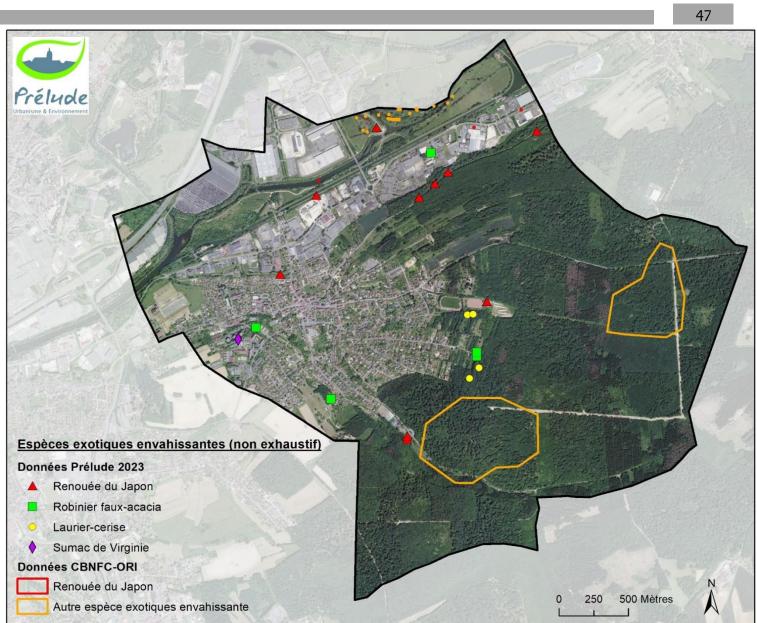
Peu d'impact sur le tissu urbanisé



Etat des lieux : Plantes invasives

Présence de plantes invasives :

- Basse vallée de l'Allan
- Milieu forestier



Etat des lieux : Occupation du sol

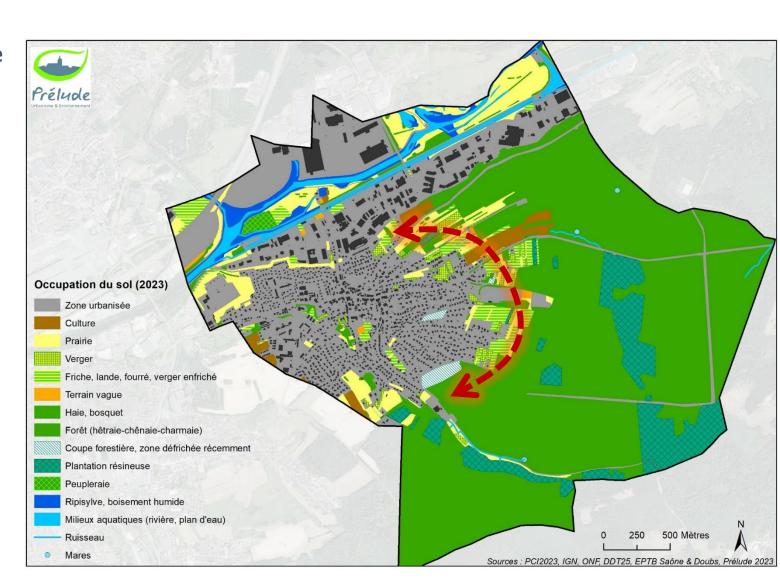


Basse vallée de l'Allan et espace forestier :

- Ripisylve
- Prairie
- Boisements
- ⇒ Préservés de l'urbanisation

Corridors écologiques:

- Prairies
- Vergers
- Friches, lande
- ⇒ Menacés par l'urbanisation



Fort:

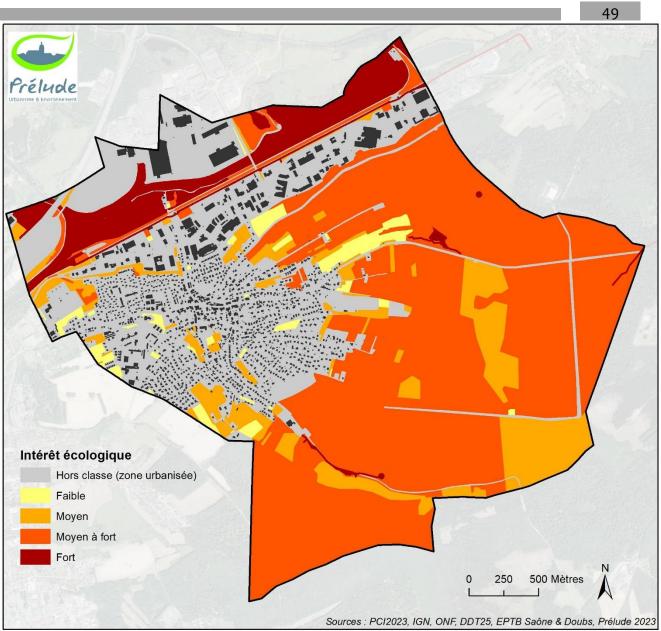
- Basse vallée de l'Allan
- Zones humides

Moyen à Fort:

- Majorité de l'espace forestier
- Vergers et prairies
- ⇒ A préserver strictement dans le PLU

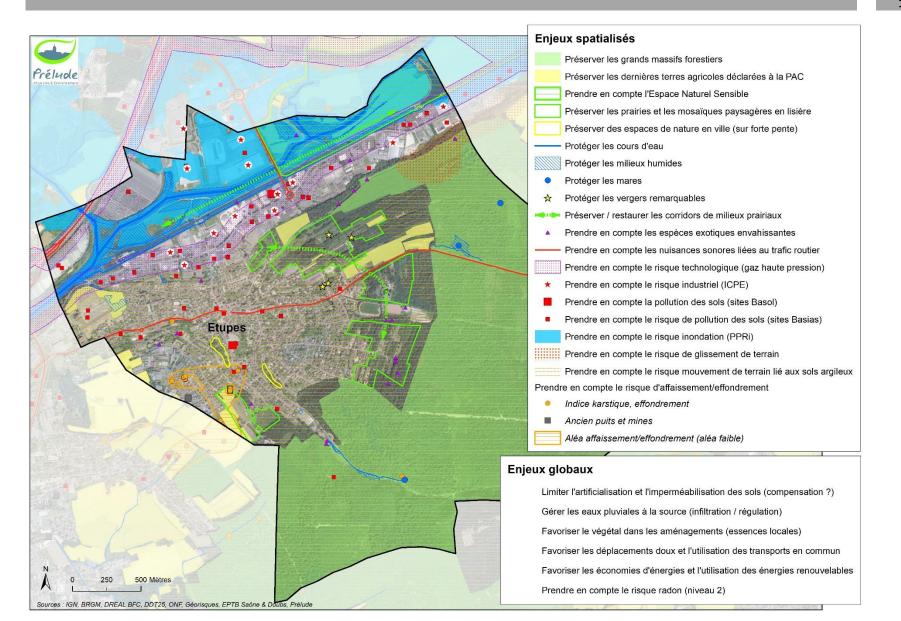
Faible à moyen:

- Certains vergers et prairies
- Cultures
- Haies et Bosquets
- ⇒ Pourrait nécessiter une compensation si consommé



Carte de synthèse





Besoin en logements et analyse foncière



L'importance du dimensionnement du besoin en logements



- Le PLU s'appuie sur un diagnostic démographique et immobilier, qui permet de déterminer le besoin en logements
- Le PLU doit analyser les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis
- Ces deux analyses permettent de dimensionner le besoin de surfaces en extension



- Dans un cadre règlementaire national strict : loi Climat et Résilience, objectif ZAN
- Et un cadre règlementaire local à respecter : SCoT, PLH

Le cadre fixé par les documents de rang supérieur sur le besoin en logements





Le SCoT de PMA prévoit la production de 400 logements par an à l'échelle de l'agglomération, à répartir au prorata du poids de population.

Etupes = 3 721 habitants en 2020, soit 2,66 % de PMA (139 590).

La commune peut donc produire 2,66 % * 400 = 10,64 logements par an



Les objectifs de production du PLH 2021-2026 sont les suivants pour Etupes :

Les objectifs de production du PLH 2021-2026 pour la commune d'Etupes		
Type de logements	Objectif PLH pour 2021-2026	Soit, en objectif annuel
Construction neuve	47 dont 6 locatifs sociaux	7,8 dont 1 en locatif social
Remobilisation dans l'existant	13 dont 2 locatifs sociaux	2,16 dont 0,3 en locatif social
Total	60 dont 8 locatifs sociaux	10 dont 1,3 locatifs sociaux

Un cadrage similaire entre SCoT et PLH: besoin de 10-11 logements par an soit 165 logements (dont 32 remobilisations) à produire sur une période de 15 ans

La traduction foncière de ce besoin



Analyse de la consommation foncière passée



Repérage du foncier mobilisé entre 2013 et 2023 : 9,5 ha dont 7,7 ha de consommé

Densification: 5,4 ha (50%)

Extension:

2,3 ha (33%)

Mutation:

1,8 ha (17%)

Habitat:

7,4 ha (77%)

Activité:

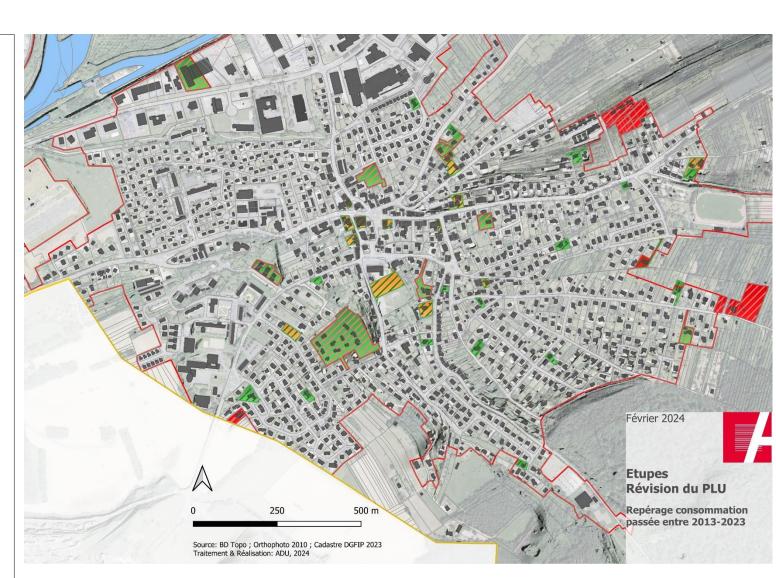
2,1 ha (23%)

ENAF:

6 ha (63 %)

Non ENAF:

3,5 ha (37%)



Analyse des capacités de densification



Gisements fonciers dans l'enveloppe urbaine : 14,6 ha dont 9,4 ha de crédibles

Verts:

3,9 ha (27%)

Oranges:

5,5 ha (38%)

Rouges:

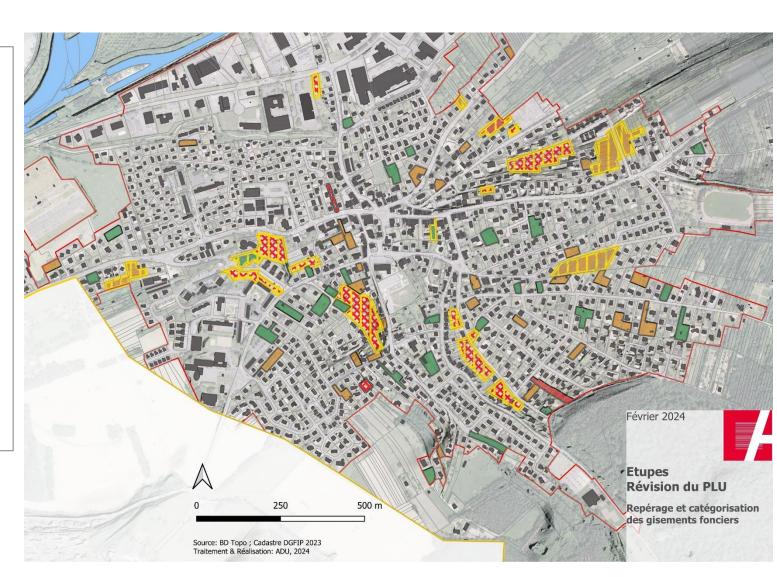
o,5 ha (4%)

A protéger :

4,7 ha (32%)

Dont ENAF:

5,4 ha



Analyse des capacités de densification



Qualification des gisements fonciers

Gisements repérés (dents creuses)			
Туре	Surface (m²)	Potentiel logements (12-15 logts/ha)	
Vert	39 007	53,7	
Orange	55 584	73,0	
Rouge	4 978	6,0	
Stratégique non retenues	47 324	65,3	
TOTAL	146 893	198	

Gisements crédibles (dents creuses)		
Туре	Surface (m²)	Potentiel logements (12-15 logts/ha)
Vert (80%)	31 205	37,4
Orange (50%)	27 792	36,5
Rouge (0%)	-	-
Stratégique (0%)	-	-
TOTAL	58 997	74

Gisements fonciers retenus comme crédibles dans l'enveloppe urbaine (après analyse multicritères) =>

- => Foncier dispo: 58 997 m² soit 5,9 ha dont 0,6 ha d'ENAF
- => Potentiel de logements : 74 logts (densité = 12-15 logts/ha)

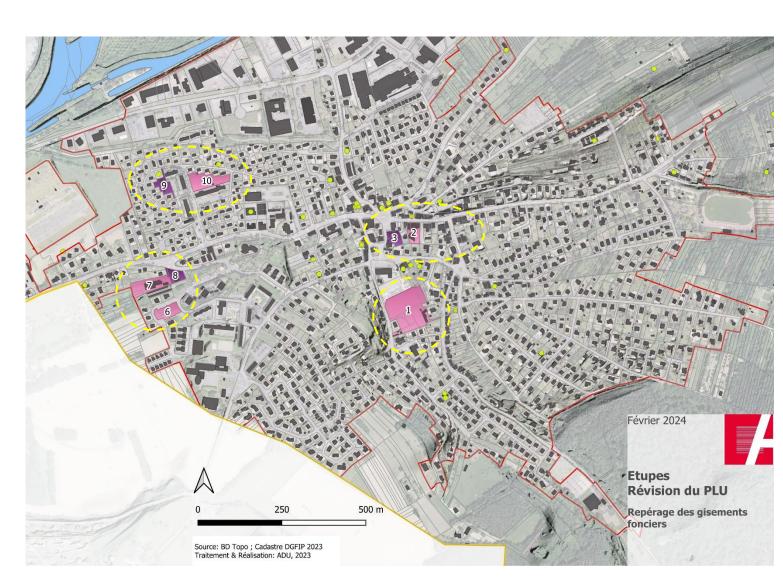
Analyse des capacités de mutation



Gisements mutables dans l'enveloppe urbaine : 4,7 ha

Habitat: 3,1 ha

Activité: 1,6 ha



Analyse des capacités de mutation



Repérage et qualification des gisements mutables

Potentiels crédibles (mutables)			
Туре	Surface	Potentiel logts (12 lgts/ha)	
Vauthier	12 702	49	
Habitat	18 943	23	
Eco/Equipement	16 226	-	
Total Habitat	31 645	72	
Total	47 871	-	

Attention:

- Projet reconversion Vauthier prévoit 49 lgts
- Majoration de densité à prévoir vis-à-vis des arrêts de bus et aménités

Gisements mutables retenus comme crédibles dans l'enveloppe urbaine dédiés à l'habitat

- => Foncier mutable: 47 871 m² soit 4,7 ha
- => Potentiel de logements : 72 logts (densité = 23,2 logts/ha)

Analyse des capacités de densification/mutation



Logements vacants		
Туре	Nombre de logements	
Vacance CT (< 2 ans)	61	
Vacance LT (> 2ans)	35	
Vacance globale	96	
Objectif de remobilisation		
	2,16 logts/an	
PLH/SCoT 2021-2026	dont 0,3 logts sociaux/an	
PLH/SCoT sur 15 ans	13 dont 1,8 logts sociaux	

Source: Données 2022 (locom vac)

Vacance globale = 96 logements soit 6,5% du parc immobilier

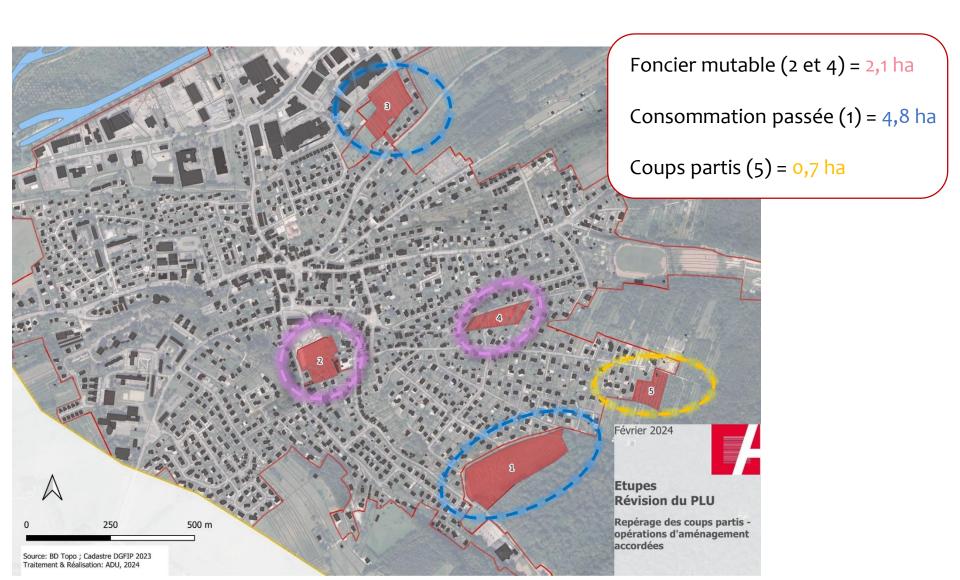
Vacance structurelle (> 2ans) = 35 logements soit 2,04% (moyenne PMA = 6%)

Objectif communal sur 15 ans = Objectif PLH 2021-2026

Analyse des coups partis – Opérations accordées



Repérage des opérations accordées et/ou pressenties au 02/2024:5,5 ha





6	1
U	2
_	_

Besoin en logements théorique			
Potentiel en densification			
	Surface (m²)	Nb logements	
Dents creuses et autres	58 997	74	
Espaces mutables	31 645	72	
Vacance	Objectif = 13 taux de vacance faible		
TOTAL densification	86 742	159	
TOTAL densification Dont ENAI		159	
	F = 0,6 ha		
Dont ENAI	F = 0,6 ha		
Dont ENAI Coups partis en	F = 0,6 ha tre 2024-203 7 150	39	

Besoin de production du SCoT = 165 logemts Bonus (démolition bâti Lorraine) = + 20 logemts

Potentiel en densification = 8,6 ha soit 159 logemts Coups partis = 0,7 ha pour 5 logemts

Reste à produire (max théorique) = 21 logements

Attention:

- Exercice théorique
- Densités + importantes pour les gisements proches du centre et autour des arrêts de bus
- → Nécessité à réduire la consommation foncière
 - → SCoT autorise la consommation de 0,2ha d'ENAF/an soit environ 3ha (15 ans) max
 - → Loi ZAN impose de réduire de 50% la consommation d'ENAF sur 2021-2031
- → Supprimer les zones AU en vigueur notamment celles à l'extérieur de l'enveloppe urbaine pour être en phase avec le cadre légal et ne pas fragiliser la procédure

Zones AU du PLU en vigueur



Evaluation écologique – Zone AU





Zones AU du PLU (hors Parc) localisées sur des secteurs d'intérêt écologique moyen à fort et sur des espaces agricoles stratégiques

Analyse des zones AU projetées



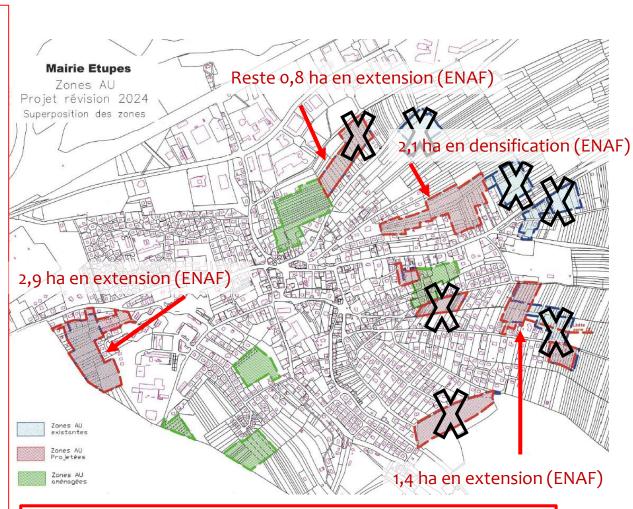
Attention !!!

Pas remettre en question les orientations du SCoT:

- Dépassement des objectifs conso foncière/logements
- Menace la préservation TVB, vergers et bonnes terres agricoles

Pas remettre en question des orientations validées :

- Protéger les espaces naturels (TVB)
- Renforcer le dynamisme du centre ville
- Valoriser les connexions douces
- → Fragilisation de la procédure de révision



Zones restantes AU (hors Parc et Néolia): 7,2 ha

- Dont 5,1 ha en extension
- Dont 7,2 ha d'ENAF (100%)

Les orientations d'aménagement retenues





LOGEMENT:

- Diversifier le parc immobilier pour répondre aux besoins de la population
 -> quel type de logements (taille, standing, vente/location)?
- 2. Résorber la vacance immobilière (objectif PLH ou plus loin ?)

ESPACES NATURELS:

- 1. Préserver de toute urbanisation les éléments de la trame verte et bleue (réservoirs, corridors + espaces agricoles)
- 2. Créer une distinction de protection sur les espaces naturels de la commune en fonction de leur sensibilité/valeur environnementale. (Ex : sous-secteur différenciant la basse vallée de l'Allan comme espace naturel sensible (à l'est de la RD 463 du secteur ouest du reste de la ripisylve)
- 3. Définir des secteurs autorisant l'implantation de constructions/installations liées aux énergies renouvelables.
- 4. Ouvrir la ville sur ces espaces naturels. Exemple : circuits de randonnées.
- 5. Réaliser un inventaire du patrimoine naturel aux abords du bâti (vergers, bosquets, arbres remarquables...

Futures orientations du PADD



ESPACES URBAINS:

- 1. Préserver les éléments bâtis patrimoniaux (cahier de recommandations, prescriptions?)
- 2. Préserver les éléments paysagers urbains (points de vue, arbres remarquables, vergers).
- 3. Valoriser les connexions ville-nature (itinéraires de randonnées).
- 4. Valoriser/requalifier les entrées de ville (ex : rue de Dasle).
- 5. Renforcer la vocation de chaque quartier/secteur ou laisser de la souplesse ?
- 6. Protéger le linéaire commercial de la rue du Général-de-Gaulle.
- 7. Réserver des emplacements pour l'implantation d'équipements publics et/ou d'espaces de rencontres/convivialités.

MOBILITES:

- 1. Faciliter les connexions douces entre les quartiers et les principaux pôles communaux.
- 2. Réserver des emplacements pour les continuités douces.
- 3. Etablir des règles claires concernant le stationnement des véhicules lors des projets de construction (parking mutualisé, végétalisé...).
- 4. Faire le point sur les besoins d'amélioration du réseau viaire (sécurité).
- 5. Faire le point sur le nombre de places de stationnement et leurs localisations.

Les suites à donner



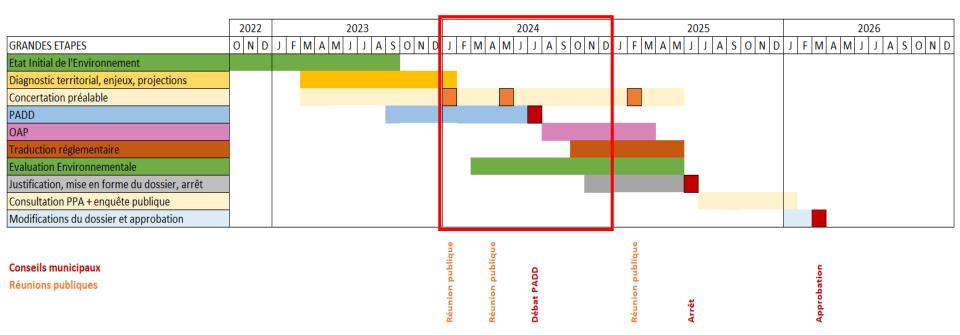
D'ici juin-juillet 2024:

- → Arbitrer sur les logements supplémentaires à intégrer (densification/extension)
- → Compléter le diagnostic en fonction des orientations choisies
- → Traduire les orientations choisies sous forme de scénarios d'aménagement
- → Valider un scénario d'aménagement et le partager à la population et aux PPA
- → Débattre du PADD en conseil municipal

Rappel de la procédure et du calendrier



Etupes, révision du PLU, février 2023



Merci de votre attention



www.adu-montbeliard.fr